

# Passage à l'heure d'hiver

## #bienvuensemble

Chaque année, les jours qui suivent le changement d'heure enregistrent **un pic d'accidentalité de +40%** pour les piétons en fin de journée.

La nuit tombe une heure plus tôt, la luminosité baisse entre 17h et 19h, dans un contexte de circulation dense : **piétons et cyclistes** sont donc **moins visibles** à l'heure des sorties d'école et du travail.

## #securitehiver

Du 1<sup>er</sup> novembre au 31 mars, votre véhicule **doit transporter des chaînes à neige** ou être équipé de **pneus hiver** en **zones montagneuses**.

## Informez-vous

Quel est le meilleur trajet ? Quel temps va-t-il faire ? De nombreuses sources d'information peuvent vous aider à prendre la route plus sereinement.

### Pour se renseigner sur les conditions de circulation

Tous réseaux [www.bison-fute.gouv.fr](http://www.bison-fute.gouv.fr)

Autoroutes [www.autoroutes.fr](http://www.autoroutes.fr)

### Pour se renseigner sur les prévisions météorologiques

Météo France [www.meteofrance.com](http://www.meteofrance.com)

### Durant le déplacement

Radio 107.7 FM

### Zones concernées par les pneus hiver en Moselle



Consultez la carte des communes concernées par les équipements obligatoires en scannant le QR code ci-contre ou en vous rendant sur [www.moselle.gouv.fr](http://www.moselle.gouv.fr)

En savoir plus ?

[www.securite-routiere.gouv.fr](http://www.securite-routiere.gouv.fr)



# SOYEZ VISIBLES

## NE PRENEZ PAS DE RISQUE



### AUTOMOBILISTES ET CONDUCTEURS DE DEUX-ROUES MOTORISÉES

#### Ralentissez ! Anticipez !

- ◆ Dégivrez systématiquement votre pare-brise.
- ◆ Redoublez de vigilance à l'égard des piétons, des cyclistes, des utilisateurs de trottinettes, et notamment, **écarter-vous d'au moins un mètre des trottoirs et des vélos.**
- ◆ Conservez les distances de sécurité pour garantir les distances de freinage.



### PIÉTONS

#### Vérifiez ! Protégez-vous !

- ◆ Vérifiez plusieurs fois avant de traverser.
- ◆ Utilisez obligatoirement les passages piétons et empruntez les trottoirs. S'il n'y a pas de trottoir, marchez le plus éloigné possible de la chaussée.
- ◆ Soyez visibles. Privilégiez des vêtements clairs et utilisez des accessoires rétro-réfléchissants.



### CYCLISTES ET CONDUCTEURS D'ENGINS DE DÉPLACEMENT PERSONNEL MOTORISÉS (EDPM)

#### Respectez ! Soyez visible !

- ◆ Vérifiez votre éclairage.
- ◆ Ne roulez pas sur les trottoirs.
- ◆ Méfiez-vous des angles morts notamment des bus et des poids lourds.
- ◆ Portez des équipements ou accessoires rétro-réfléchissants : pour les cyclistes, hors agglomération, le port d'un gilet rétro-réfléchissant est obligatoire la nuit ou en cas de faible visibilité. Les utilisateurs d'EDPM doivent porter un gilet de haute visibilité ou un équipement rétro-réfléchissant en ville lorsqu'il fait nuit ou en cas de faible visibilité et en toutes circonstances hors agglomération.



# CONSEILS POUR LES DÉPLACEMENTS AUTOMOBILES EN HIVER

## FAITES LE POINT SUR L'ÉTAT DE VOTRE VÉHICULE

Vérifiez : la batterie, l'allumage, l'alternateur, le démarreur, la pression des pneus, les différents niveaux (huile, liquide de refroidissement et de freins, lave-glace), l'éclairage, le chauffage et la ventilation.

## PRÉPAREZ UN KIT

Lampe torche avec piles - couverture de survie et/ou plaid - bouteilles d'eau - barres énergétiques - chargeur de téléphone - trousse de premiers soins - cartes routières - chaînes à neige - câbles de démarrage.

## INFORMEZ-VOUS ET RESTEZ INFORMÉS

Renseignez-vous sur la météo et l'état des routes sur Bison Futé.

## MAÎTRISEZ VOTRE VÉHICULE SUR LA ROUTE

Évitez les accélérations brusques, coups de volant, freinages de dernière minute - Rétrogradez en douceur - Adaptez vos distances de sécurité - Limitez les dépassements - Utilisez le frein moteur.

## UTILISEZ LES FEUX DE BROUILLARD

### ◆ Feux de brouillard avant

Les feux de brouillard avant s'accompagnent des feux de croisement et s'allument également sur route mal éclairée.

### ◆ Feux de brouillard arrière

Les feux de brouillard arrière doivent être utilisés lorsque la visibilité se dégrade à cause des conditions météorologiques, mais ils sont interdits en cas de forte pluie.



# ZONES MONTAGNEUSES PRÉPAREZ VOS PNEUS HIVER OU CHÂÎNES À NEIGE

## ÉQUIPEMENTS OBLIGATOIRES EN CAS DE SIGNALISATION

Sur des routes présentant le panneau "équipements spéciaux obligatoires" (ci-contre), vous devez installer des chaînes à neige sur vos pneus si la route est enneigée. Les pneus hiver sont également admis, sauf mention "chaînes à neige obligatoires".



## ÉQUIPEMENTS OBLIGATOIRES DU 1<sup>ER</sup> NOVEMBRE AU 31 MARS



Dans certaines zones des massifs montagneux couvertes par ces panneaux de signalisation, votre véhicule (voiture de tourisme, utilitaire léger ou camping-car) doit :

- ◆ disposer de chaînes à neige (ou dispositif équivalent) permettant d'équiper au moins deux roues motrices ;
- ◆ ou être équipé en permanence de quatre pneus hiver.

Les manquements à cette obligation seront sanctionnés.

## QUELS ÉQUIPEMENTS CHOISIR ?

### Les chaînes

Il s'agit de chaînes à neige métalliques ou de dispositifs antidérapants amovibles équivalents, comme les chaînes à neiges textiles ("chaussettes").

### Les pneus hiver

Un pneu hiver doit comporter deux marquages : le symbole alpin complété par les lettres "M+S", "M.S" ou "M&S".

Les pneus sans le symbole alpin sont tolérés jusqu'au 1<sup>er</sup> novembre 2024.

